

Provence 1955-2050 - Aménagement Durance-Verdon

Depuis 2018 les pouvoirs publics aggravent les méfaits du détournement de l'eau de la Durance.

La loi 55-6 du 5 janvier 1955 a décidé l'aménagement global Durance-Verdon.

Il est caractérisé par le détournement de 95% de l'eau de la Durance dans un canal usinier, depuis Serre-Ponçon et Sainte Croix du Verdon, jusqu'à l'étang de Berre Saint-Chamas. *:carte , débits,*

Les conséquences de ce détournement contre-nature s'aggravent d'année en année : diminution du débit de la Durance ; gaspillage massif de l'eau et dégradation de l'étang de Berre ; dislocation du littoral Camargue - Pyrénées; menaces sur la riziculture de Camargue, sur les agricultures de Crau et sur la ressource en eau de ses 270 000 riverains.

Ces conséquences sont désormais à la limite de l'irréversible. Réunis à Lyon en 2014, les climatologues et hydrologues, ont averti:

« Si rien n'est fait, en 2050 la Durance aura perdu la moitié de son débit, le sud de la France sera un désert. ».

Dés 1989 L'Étang Nouveau et la Coordination des Pêcheurs de l'étang de Berre ont entrepris des actions pour éviter cette issue mortifère avec la restitution de l'eau de la rivière à son cours naturel et à ses usages multiséculaires.

En 2006, la justice européenne les a entendues. Des mesures ont été mises en œuvre de 2007 à 2017, avec des résultats positifs.

Mais, depuis 2018, les pouvoirs publics et EDF ne respectent plus ces mesures. Les dégâts sont aggravés. C'est intolérable !

L'Étang Nouveau a relancé son action auprès de l'Europe via le Cabinet Dovich de Padoue, et elle a engagé une procédure auprès du tribunal administratif de Marseille avec le Cabinet ATTL

L'Étang Nouveau interpelle le Conseil Régional PACA responsable depuis 2015 de la gestion de l'eau dans la région. Elle informe le Conseil Régional Occitanie.

Soutenez notre action pour la restitution de l'eau de la Durance à son cours naturel.



L'Étang Nouveau Avenue Adam de Craponne, 13250 Saint-Chamas

06 81 37 85 61 ; 06 38 03 81 89 ; 06 10 50 37 85 ; 06 84 12 92 85

www.letangnouveau.org

Le littoral sableux, de la Camargue aux Pyrénées, a été construit par le courant Liguro-Provençal, avec les matériaux solides apportés par le Rhône à la mer. Le déficit de ces apports solides, dû aux aménagements du fleuve et de ses affluents, dont la Durance pour les 2/ 3, entraîne le recul du littoral.

Le charriage des matériaux solides apportés par le Rhône à la mer est assuré par le courant ,Liguro-Provençal, Est-Ouest, qui est un élément de la circulation générale de l'eau en Méditerranée.*Lien carte fac Paris 1?*

Charriés par ce courant, déposés pendant des millénaires, ces matériaux ont constitué le littoral sableux, de la Camargue aux Pyrénées Orientales. Ce courant est toujours aussi actif. : **le recul du littoral est dû au déficit de ces apports** .

Le BRGM écrit : ... « *le facteur le plus impactant sur l'évolution du littoral et des plages est lié à l'aménagement des bassins versants et en particulier sur le lit des cours d'eau...La construction de barrages, de seuils, ainsi que les pratiques d'extraction des matériaux dans le lit des fleuves, ont progressivement bloqué les sédiments et privé les plages de leur sable* » .

<https://www.brgm.fr/video/gestion-trait-cote-sur-littoral-sableux-region-occitanie>

Le CEREGE a évalué le déficit annuel pour le Rhône, dont la part Durance. Données en millions de tonnes/an. On peut les calculer en **millions de m³/an** ou **hm³/an** avec densité 1,6. **Lien ?**

Charriage	Avant	Après	déficits
Rhône Mt/an	30	7	23
Durance Mt/an	17	1,5	15,5
Rhône hm ³ /an	18,75	4,38	14,38
Durance hm ³ /an	10,63	0,94	9,69 67% du total

**

Déficit d'apports en 60 ans pour la seule Durance: 9,69 hm³ x 60 = 581 hm³

581 hm³ c'est le volume d'une dune en trapèze grande base 300 m, petite base 200 m, hauteur 10 m, longueur 230 000 m ou 230 km, distance Fos-Collioures (PO).. Belle dune !

On peut rendre ces matériaux au littoral pour le reconstituer, en transformant la chaîne Durance en STEP. P4

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

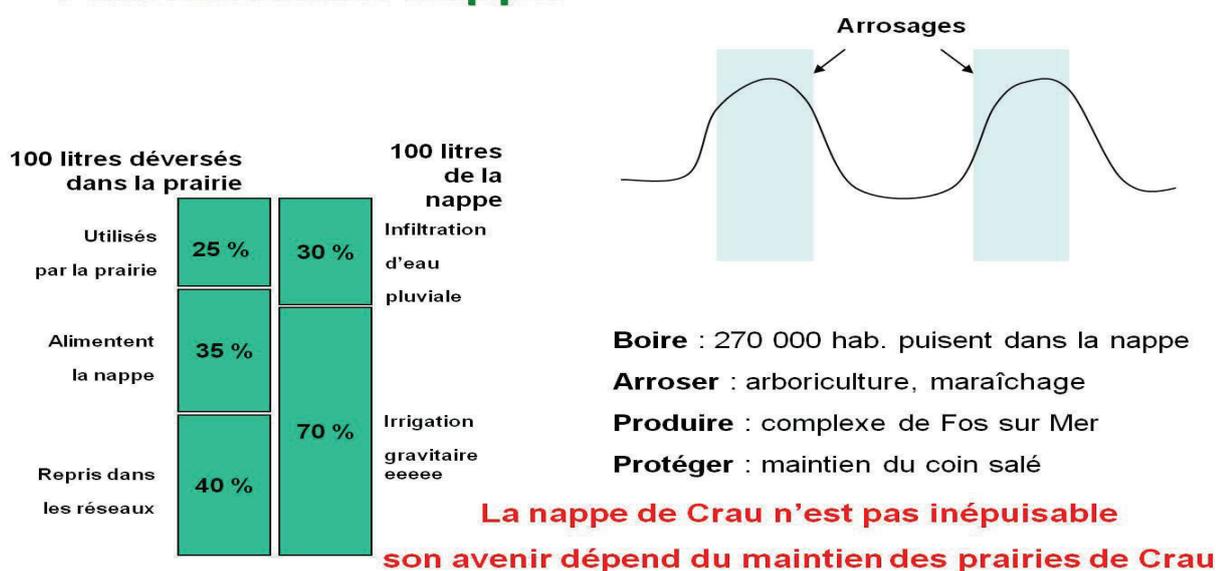
CEREGE : Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement . Aix en Provence.

Depuis 1966, le chômage des canaux de Crau, d'octobre à mars, amplifie la remontée de la nappe salée ou « coin salé » : menace sur les constructions, sur la riziculture de Camargue et sur la ressource en eau des 270 000 riverains de la Crau. **Cavaillon**

La Crau a été construite par la Durance. Cette plaine de 60000ha est incluse dans le périmètre Lamanon-Salon, Arles, Fos . Elle longe le Rhône d'Arles à Ports St-Louis . Depuis le 12ème siècle, la Crau, et le Comtat Venaissin, sont traversés par des canaux qui distribuent l'eau de la Durance et ses limons. Le Rhône, est leur exutoire. Depuis leur construction, **pendant des siècles**, les canaux de Crau, ont toujours été en eau, sauf trois semaines par an pour entretien.

Depuis 1966, EDF coupe l'eau des canaux d'octobre à mars, et la turbine via Salon et Saint-Chamas, à son profit....

Alimentation nappe



Document du **Comité du Foin de Crau** ;

Conséquences/ :Pendant leur assèchement, les canaux de Crau n'apportent plus d'eau ni de limons. **La nappe phréatique de Crau baisse** :

Le sous-sol qu'elle a imprégné, est asséché. Il se contracte et se désagrège. Les bâtiments construits au-dessus sont déstabilisés. Ils peuvent se fissurer.

La nappe asséchée pèse moins sur la nappe salée ou « coin salé ». Le coin salé monte et progresse vers Arles. Il menace la riziculture de Camargue, les agricultures de Crau et la ressource en eau des 270 000 riverains de la Crau.

Les riziculteurs et agriculteurs s'inquiètent de la remontée du coin salé. Le SymCrau syndicat mixte des utilisateurs de la nappe douce de Crau, alerte sur ce risque majeur. Le Conseil Régional, gestionnaire de l'eau en PACA, ne s'en inquiète pas....

Le maintien en eau des canaux d'octobre à mars est un impératif immédiat.

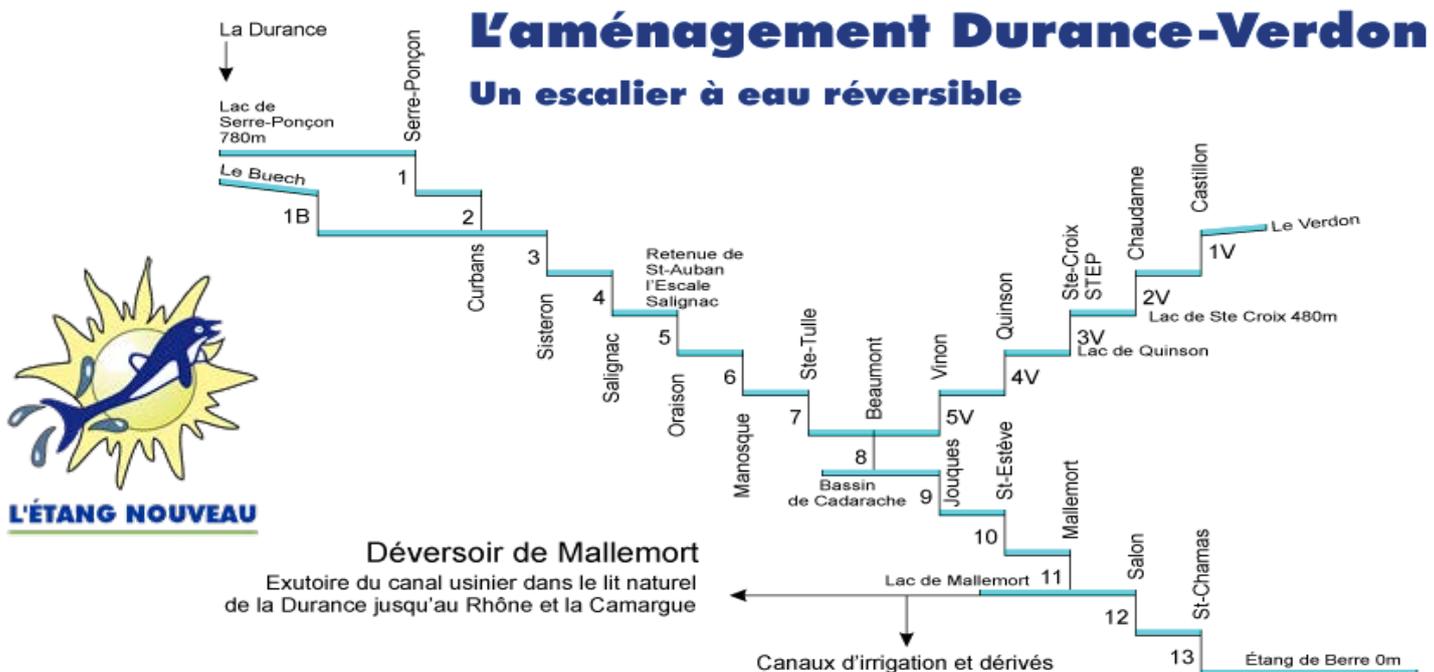
Le Comité du Foin de Crau regroupe les 180 producteurs du foin de Crau
Le SymCrau regroupe 24 communes riveraines de la Crau: d'Arles, à Martigues Fos

La structure en escalier de la chaîne hydroélectrique Durance permet de la transformer en Station de Transfert de l'Énergie par Pompage, STEP :

L'eau turbinée aux heures de pointe est remontée aux heures creuses.

La STEP fonctionne donc à volume constant et

L'eau tombant sur le bassin versant de la rivière retrouve son cours naturel, rétablissant les équilibres et potentiels détruits par son détournement.



NB. La centrale de Sainte-Croix du Verdon fonctionne en STEP.

NB- Composée de 5 ingénieurs généraux, la Mission Interministérielle Durance, que nous avons rencontrée, écrit page 21 (rapport Balland) : « *Le système pompage-turbinage (ou STEP) mérite, selon la mission, un examen approfondi* » ...

Conditions pour la transformation de la chaîne Durance en STEP.

- Construction du bassin de rétention aval prévu dans l'étang de Berre;
- Installation de turbines réversibles (ou de pompes) sur les centrales de la chaîne. Première étape : la partie étang-Mallemort.

Bénéfices complémentaires.

- 1-La STEP garde toute sa puissance à la chaîne, 2000MW, même par sécheresse ;
- 2-Elle libère totalement le potentiel des énergies renouvelables en offrant un débouché permanent à leur production.

Autre avis compétent favorable à la STEP.

Le rapport F. Dambrine (2007) sur l'hydroélectricité, écrit que la STEP devient intéressante quand le baril de pétrole dépasse 40 euros...Il est à 100 euros.

Malgré ces avis compétents favorables, et ses avantages majeurs, les pouvoirs publics n'ont jamais fait l'étude de faisabilité de la STEP Durance... Pour complaire au BTP ???